

**31^{ème} Rallye VELAY AUVERGNE
ASA VELAY AUVERGNE**

DES/A ES	ITINERAIRE 1^{ère} SECTION	KM	Temps imparti	1^{ère} voiture	Dernière Voiture
CH 0	PLACE EMMANUEL MAURAS SAINT JULIEN CHAPTEUIL	0.000	0'	12H30	15H00
	Au cédé le passage à gauche sur RD15	0.400			
	A gauche direction Noustoulet (panneau vert)	3.400			
CH 0A	A l'abribus Entrée ZONE D'ASSISTANCE	3.600	10'	12H40	15H10
CH 0B	Sortie ZONE D'ASSISTANCE	4.600	20'	13H00	15H30
	Au X D15/D36 à gauche direction LANTRAC/LE MONASTIER SUR GAZEILLE	6.400			
	Au X D28/D36 tout droit direction LAUSSONNE	6.600			
	Au X D36/D39 tout droit direction LAUSSONNE	7.000			
	Au giratoire D36 direction LAUSSONNE	8.100			
	Dans LAUSSONNE (angle Hôtel Le Clair Logis) X D36/D49 à droite direction FREYCENET LATOIR	13.300			
	Au X D49/D275 à gauche direction FREYCENET LATOIR	13.400			
CH 01	A droite Garage Renault	13.400	20'	13H20	15H50
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 1	En face entrée Etablissement VOCANSON à gauche	13.700		13H23	15H53
AES 1	A la ferme à droite	17.100			
STOP	Vers dépôt à verre à gauche	17.400			
	Au X D500/D275 à gauche direction FAY SUR LIGNON	17.600			
	Au X D500/D278 tout droit direction FAY SUR LIGNON	17.700			
	Au X D500/D36 à gauche direction MOUDEYRES	21.700			
	Au X D36/D361 à gauche direction LAUSSONNE	23.500			
	Au X D36/D49 à droite direction LES PLANCHAS/SAINT JULIEN CHAPTEUIL	27.900			
	Direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL à gauche entre les maisons	28.000			
CH 02	En face 1 ^{ère} maison à droite	29.400	40'	14H03	16H33
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 2	Au chemin à gauche	29.800		14H06	16H36
	Au PLANCHAS direction SAINT JULIEN CHAPTEUIL				
AES 2	A la sur largeur à gauche	36.500			
STOP	Au X du BETZ	36.700			
	Au X D49/D150 tout droit direction SAINT JULIEN CHAPT	37.700			
	Au X D15/D150 à gauche direction LE PUY EN VELAY	38.900			
	A gauche sur Rue Emmanuel MAURAS	39.300			
CH 03	PLACE EMMANUEL MAURAS SAINT JULIEN CHAPTEUIL	39.400	30'	14H36	17H06
	PARC DE REGROUPEMENT 1H14 MAXI				

CH/DE S/ AES	ITINERAIRE 2ème SECTION	KM	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE	DERNIERE VOITURE
CH 03A	Idem CH 0	39.400		15H50	18H20
CH 03B	Idem CH 0A		10'	16H00	18H30
CH 03C	Idem CH 0B		35'	16H35	19H05
CH 04	Idem CH 1		20'	16H55	19H25
	NEUTRALISATION 3minutes				
DES 3	Idem DES 1			16H58	19H28
AES 3	Idem AES 1				
STOP					
CH 05	Idem CH 2		40'	17H38	20H08
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 4	Idem DES 2			17H41	20H11
AES 4	Idem AES 2				
STOP					
CH 06	Idem CH 3	78.800	30'	18H11	20H41
	PARC DE REGROUPEMENT 1H14 MAXI				

CH/DE S/ AES	ITINERAIRE 3ème SECTION	KM	TEMPS IMPAR TI	1ère VOITUR E	DERNIER E VOITURE
CH 06A	Idem CH 3A	78.800		19H25	21H55
CH 06B	Idem CH 3B		10'	19H35	22H05
CH 06C	Idem CH 3C		35'	20H10	22H40
CH 07	Idem CH 4		20'	20H30	23H00
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 5	Idem DES 1			20H33	23H03
AES 5	Idem AES 1				
STOP					
CH 08	Idem CH 5		40'	21H13	23H43
	NEUTRALISATION 3 minutes				
DES 6	Idem DES 2			21H16	23H46
AES 6	Idem AES 2				
STOP					
CH 09	Idem CH 6	118.200	30'	21H46	00H16
	ENTREE DE PARC EN AVANCE NON PENALISE				

**ATTENTION
ZONE D'ASSISTANCE INTERDITE
EN DEHORS DU PARC**

IMPORTANT

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

1 RECONNAISSANCES

Application article 6.2 page 133 FRANCE AUTO
REGLEMENTATION

Afin de préserver l'avenir des rallyes, nous vous demandons de respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que l'environnement et la quiétude des habitants de toutes les localités traversées, et tout particulièrement nous vous demandons de ne pas effectuer de demi-tour dans les villages et de limiter les nuisances sonores surtout dans la traversée de Saint-Marsal (ES 2, 4,6).

Les reconnaissances et non les essais seront autorisés à partir du samedi 24 et dimanche 25 août 2013 de 08h00 à 20h00

2 PARCOURS DE LIAISON

Les parcours de liaison seront effectués au maximum à une vitesse moyenne de 50 Km/h et dans le respect du code de la route. Des contrôles seront effectués pendant toute la durée du rallye, qui entraîneront des pénalités selon l'article 8 page 143 de la réglementation.

3 ASSISTANCES ET ACCOMPAGNATEURS

Assistances et accompagnateurs devront se conformer aux consignes générales de sécurité, le concurrent ou le pilote restant solidairement responsable de leurs agissements qui pourront, éventuellement, entraîner la mise hors course de l'équipage concerné.

Merci de respecter le parc d'assistance (pas de frein à main) sous peine d'exclusion.

Soyez sympathiques, aidez-nous à faire de cette 31^{ème} édition du Rallye Velay Auvergne, un modèle du genre dans ce domaine, respectez les riverains qui ont le droit de sortir de chez eux sans courir le moindre risque.

Par avance merci à tous.

A.S.A VELAY AUVERGNE